

Thaïlande

Kittisak Rattanakrajangsri

Les peuples autochtones de Thaïlande peuvent être classés en 2 groupes, dans le sud de la Thaïlande, des communautés de pêcheurs autochtones [*Chao Lae*, transcription officielle de l'Académie royale] et de petits groupes de chasseurs-cueilleurs ; dans le nord-est, sur le plateau de Khorat, et à l'est, notamment le long de la frontière avec le Laos et le Cambodge, d'autres petits groupes ethniques ; et dans le nord et le nord-ouest du pays, diverses populations montagnardes (*Chao Khao*). Avec le tracé des frontières nationales en Asie du Sud-Est de l'ère coloniale, et dans le sillage de la décolonisation, de nombreuses populations installées dans des montagnes et des forêts reculées ont été divisées. C'est pourquoi on ne trouve pas un peuple autochtone vivant uniquement en Thaïlande.

Parmi les sociétés désignées comme « montagnardes », neuf sont reconnues officiellement : les Hmong, les Karen, les Lisu, les Mien, les Akha, les Lahu, les Lua, les Thin et les Khamu ⁱ.

Il n'y a pas de recensement officiel complet des peuples autochtones mais, selon le ministère de la Santé et du Développement social, il existe 3249 villages « montagnards » pour une population totale de 923 257 individusⁱⁱ. De fait, les peuples autochtones de la région Sud et de la région du Nord-Est ne sont pas inclus dans ces statistiques.

Une vision erronée, largement répandue, des peuples autochtones vus comme producteurs de drogues illicites et constituant de ce fait une menace pour la sécurité nationale et l'environnement, a historiquement biaisé les politiques gouvernementales envers ceux vivant dans les terres montagneuses septentrionales. Malgré des progrès dans les récentes années, ce stéréotype continue de sous-tendre l'attitude et les actions des autorités gouvernementales. En Thaïlande, 296 000 autochtones n'ont pas encore de citoyenneté reconnueⁱⁱⁱ, ce qui restreint leur capacité à accéder aux services publics tels que les soins de santé basiques ou la scolarisation.

La Thaïlande a ratifié ou est signataire de la Convention sur la diversité biologique (CBD), la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC), la Convention sur les droits des enfants (CRC), l'Accord international sur les droits civils et politiques (ICCPR), la Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination raciale (CERD), la Déclaration universelle des droits humains et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP).

En 2011, la Thaïlande a subi une énorme catastrophe naturelle qui a vu une grande partie du pays inondée durant la mousson et l'eau stagner pendant des mois.

Les provinces localisées dans le bassin des fleuves Chao Phraya et Mekong, incluant Bangkok et ses environs, ont été le plus sévèrement atteintes, directement

ou non, par ces inondations. Celles-ci ont également touché des provinces du Nord et du Sud de la Thaïlande. Près de six millions d'hectares de terres ont été inondées, dont plus de 300 000 hectares de terres cultivées, dans cinquante huit provinces. Plus de 12,8 millions de personnes ont été touchées et la Banque mondiale a estimé les dommages à un milliard et 440 millions de dollars américains.

De nombreuses communautés autochtones ont également souffert d'une longue période et d'une quantité inhabituelle de précipitations. Des essarts de riz dans les hautes terres n'ont ainsi pas pu être mis à feu avant les semis. Cela donna de maigres récoltes et, en résultat, certaines familles n'ont actuellement pas suffisamment de riz pour l'année entière.

Bien qu'en difficulté elles-mêmes, de nombreuses communautés autochtones ont exprimé leur solidarité avec celles affectées par les inondations en Thaïlande centrale, et ont tenté d'aider les victimes. Cela inclut l'approvisionnement en riz, légumes ou autre objets de nécessité qui ont ou être obtenus des communautés autochtones des hautes terres.

Au regard de la situation générale des peuples autochtones en Thaïlande, l'année 2011 n'a vu aucune amélioration. Au contraire, cette année a vu un cas sérieux de violation des droits humains au détriment des communautés autochtones : l'évacuation des Karen du Parc national de Kaeng Kachang dans la province de Phetchaburi au milieu de l'année 2011. En outre, plusieurs avancées positives répondant à des problèmes posés depuis longtemps au sein de la société thaïlandaise, et le manque de droits des peuples autochtones en particulier, tels que l'enregistrement de titres de propriété et surtout une nécessaire réforme politique et institutionnelle, ont été freinées. Ceci en raison, d'une manière ou d'une autre, de développements politiques dans le pays. Cependant, une nouvelle initiative a été proposée par l'Institut des affaires ethniques et du développement sanitaire parmi les peuples autochtones, bien que le processus n'en soit pas encore totalement complété.

Evacuation des Karen du parc national de Kaeng Khachan

Kaeng Khachan est un district administratif de la province de Phetchaburi. Il est situé dans l'ouest de la Thaïlande. Il est considéré comme leur terre natale par les communautés karen qui habitent cette région depuis des siècles. Depuis les dernières décennies, elles ont eu à faire face à de sérieux problèmes, conséquence des politiques gouvernementales à propos de développement et de préservation de l'environnement.

En 1966, le gouvernement construisit le barrage Kaeng Khachan, qui inonda une large part des terres des fermiers karen. Cela obligea certains d'entre eux à quitter leurs terres et leurs habitats traditionnels pour une nouvelle aire. De 1965 à 1971, des opérations militaires menées pour réprimer l'insurrection communiste dans cette région forcèrent les Karen à migrer vers la forêt restante et les aires de ligne de partage des eaux de Phetchaburi, Huay Mae Pradon, Huay Priang, Bang Kloï, Pong Luik et Jaipaendin. En 1978, des Karen furent réinstallés dans le village de Phurakham, dans le sous-district de Tanaosri, district de Suanphuing, dans la province de Rachaburi, suivant la politique d'implantation pionnière du

gouvernement thaïlandais. Cependant, certains d'entre eux décidèrent de demeurer dans la forêt le long de la frontière avec la Birmanie.

Le parc national de Kaeng Khachan fut créé en 1981. En ce temps-là, les Karen furent autorisés à vivre dans le territoire du parc et ce ne fut pas avant 1996 que les premières réinstallations commencèrent, après la création de l'Unité de protection forestière n. 10 au sein du parc national de Kaeng Khachan. Cinquante sept familles (391 personnes) furent alors réinstallées dans une aire proche du village de Pong Luik, appelée Bang Kloï', située au village 1 [NDT], et à Pong Luik même, dans le village² [NDT], dans le sous-district de Huay Mae Priang. Chaque famille reçut 7 *rai* [1 *rai*, mesure traditionnelle thaïe de surface correspond à 20 x 20 brasses, soit 40 x 40 m, soit 1600 m², NDT] de terre arable. Ils reçurent de l'aide de la part de projets gouvernementaux générateurs de revenus. Tout ceci, cependant, fut insuffisant pour leur permettre de vivre. En outre, entre 1998 et 2009, tous les projets gouvernementaux pour les communautés déplacées furent suspendus. En conséquence, 25 familles de Pong Luik et Bang Kloï' décidèrent de retourner sur les terres où elles avaient l'habitude de vivre antérieurement. Récemment, cependant, elles ont été expulsées à nouveau par les autorités du parc.

Entre 1996 et 2011, il y eut en fait une série de réinstallations forcées pour les communautés karen à l'extérieur du parc national de Kaeng Khachan. La dernière eut lieu du 23 au 26 juin 2011. Durant cette opération, 98 maisons furent brûlées et de nombreux greniers à riz détruits par les officiers du parc et leurs personnels. Un des villageois se souvient du jour où sa maison fut incendiée et sa famille expulsée : « *le matin suivant, des étrangers brûlèrent notre maison. Avant qu'ils ne s'en aillent, ils nous ordonnèrent de quitter la forêt immédiatement ou bien ils nous tueraient en nous tirant dessus. Nous n'avions jamais vu ces personnes auparavant* »^{iv}.

Certaines familles karen furent relogées dans les villages de Pong Luik et Bang Kloï'. D'autres se déplacèrent et restèrent chez leurs parents dans le village de Phurakham dans le district de Suanphuing, dans la province de Ratchaburi. Certaines se cachèrent dans la forêt par peur de se faire arrêter par les gardes forestiers.

Bien que l'opération fut entreprise discrètement, elle fut rendue publique après que trois hélicoptères militaires volant en ligne se soient crashés dans la zone. Cette expulsion forcée engendra des menaces sérieuses sur la vie et les moyens de subsistance des Karen. Elle viola également la Constitution thaïlandaise de 2007 (notamment les articles 66 et 67 de la section 12) et la résolution ministérielle du 3 août 2010 à propos de la restauration des moyens de subsistance des Karen, ainsi que les droits de l'homme internationaux, la convention des Nations Unies sur la diversité biologique et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, dont la Thaïlande est signataire.

Le conseil national des avocats thaïlandais a récemment offert son aide aux villageois concernés pour déposer plainte contre les officiers du parc national devant le tribunal administratif. Le commissaire national aux droits de l'homme s'est également emparé de l'affaire qui est à présent l'objet d'une enquête.

Le Réseau karen pour la culture et l'environnement, un réseau d'envergure nationale créé par les Karen de l'ouest et du nord du pays, associé avec d'autres ONG et organisations de sociétés autochtones, a commenté également ces

questions et demandé au gouvernement thaïlandais de s'occuper immédiatement et sérieusement du problème.

Incertitude quant à l'initiative communautaire pour l'enregistrement des titres de propriété

Le 7 juin 2010, le gouvernement vota le décret du premier ministre sur l'enregistrement des titres de propriété (voir *The Indigenous World 2011*). Son objet principal, selon les termes du décret, est de permettre légalement et provisoirement aux communautés d'occuper collectivement et d'utiliser les terres de l'Etat pour des implantations pionnières et l'exploitation agricole. L'objectif n'est pas seulement de tenter de résoudre les conflits anciens entre les communautés et l'Etat au regard de la question des terres et de l'utilisation des ressources naturelles mais aussi de sécuriser les moyens de subsistance des villageois. Derrière cette initiative le concept apparaît bon mais, en pratique, il comporte nombre de limitations et de défis, telle la question des droits d'appropriation traditionnelle et la manière d'appliquer le décret. Par exemple, la propriété du sol reste à l'Etat et la délivrance de titres de propriété n'est pas autorisée dans des aires protégées comme les parcs nationaux, les sanctuaires naturels et les zones dites de classe A de lignes de partage des eaux. Malgré ces insuffisances, le décret est vu comme une première étape dans la reconnaissance par l'Etat de droits de propriété aux communautés.

Malheureusement, le développement des activités pour la délivrance de titres de propriété communautaires s'est enlisé après les élections d'août 2011. La nouvelle politique gouvernementale à propos de tenure des terres apparaît meilleure. En particulier, on peut noter qu'elle pousse dans le sens d'une loi sur les droits communautaires à propos de la gestion des ressources naturelles (terre, eau, forêt et mer). Cette loi, semble-t-il, couvrira tous les aspects des problèmes fonciers. Cependant, il reste à constater comment la loi sera traduite en action, tant au niveau politique que sur le terrain.

L'avenir de la réforme politique et institutionnelle.

Une autre initiative prise l'an dernier pour empêcher les conflits et les divisions au sein de la société thaïlandaise, conséquence de la polarisation des vues politiques, consiste en une réforme institutionnelle. Deux mécanismes indépendants ont été créés début juillet 2011 : le Comité pour la réforme nationale (NRC) et l'Assemblée pour la réforme nationale (NRA), respectivement présidés par l'ancien premier ministre Anand Panyarachun et Dr Prawes Wasi, chercheur et activiste social bien connu (voir *The Indigenous World 2011*).

Ces mécanismes pouvaient offrir une opportunité aux peuples autochtones de Thaïlande puisqu'ils constituent des plateformes pour l'expression de leurs opinions et demandes qui peuvent aider à la reconnaissance et la protection des droits des peuples autochtones.

Malheureusement, le président et les membres du NRC ont décidé de démissionner lorsque le gouvernement démocrate a déclaré qu'il dissolvait la chambre basse et appelait à de nouvelles élections en mai 2011. Le travail de ces

deux comités est aujourd'hui suspendu en dépit du fait que leur mandat porte sur trois années. Il est maintenant difficile de prévoir comment ils pourront atteindre leur objectif de développement de plans tangibles destinés à être présentés dans les trois ans au public et au gouvernement pour application immédiate.

Une nouvelle initiative

Au milieu de tous les problèmes, il y a eu une tentative positive de promouvoir les droits des peuples autochtones l'an dernier, spécialement à propos de développement social et sanitaire. Le Département pour le développement social et sanitaire de l'Institut des Affaires ethniques a rédigé un avant-projet pour un plan stratégique concernant le développement social et sanitaire des peuples autochtones et des groupes ethniques en Thaïlande. Ce plan stratégique spécifie clairement que les « peuples autochtones » sont l'une de ses cibles principales et il propose plus d'espace pour les représentants des communautés autochtones puissent participer à la structure gouvernementale et avoir un rôle dans l'adoption de projets et programmes que des communautés autochtones et des réseaux pourraient leur soumettre. Ce plan stratégique est actuellement en phase de finalisation et sera bientôt soumis au gouvernement pour approbation. Une fois adopté, il représentera une nouvelle voie que les peuples autochtones pourront utiliser dans la promotion de leurs droits.

Kittisak Rattanakrajangsri est un Mien du nord de la Thaïlande. Depuis 1989, il travaille avec des communautés autochtones et des organisations. Il est actuellement secrétaire général de la Fondation pour l'éducation et l'environnement des peuples autochtones (IPF) basée à Chiang Mai, Thaïlande.

*Source : IWGIA, Indigenous World 2012.
Traduction de l'anglais par Pierre Le Roux
membre du réseau des experts du GITPA pour l'Asie*

Notes

i. Dix groupes sont parfois mentionnés, c'est-à-dire que dans certains documents officiels les Palaung sont également inclus. Le répertoire des communautés ethniques des vingt provinces septentrionales et occidentales du Département du Développement social et de la Santé pour l'année 2002 inclut aussi les Mlabri et les Padong.

ii. Le chiffre proposé est parfois 1 203 149 individus, en incluant les immigrants chinois dans la région Nord.

iii. Bureau de la Sécurité nationale, « Atelier pour trouver des solutions pour les migrants illégaux », 18 juin 2009, Rimkok Resort.

iv. Sanitsuda Ekachai, *Bangkok Post* du 1^{er} octobre 2011.